

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### BUREAU DELIBERANT DU 26 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 26 janvier 2023 à 18h00, le Bureau de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Bureau Communautaire : 20 janvier 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
17	13	4	0	0	0

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

Membres présents : BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, ECHASSERIAU Vincent, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, , MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie, , SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative : Christine GORGE

Membres ayant donné pouvoir : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BOUR Coline, POURCHET Pierre

Membres excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : MUZETTE Thierry

Membres invité : PAQUET Laurent

### FINANCES

Délibération n° 02-2023 : Recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins temporaires, saisonniers ou de remplacement

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3-1°, 3-2°, 3-1 ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de recourir à du personnel contractuel pour assurer les remplacements pendant les périodes de vacances du personnel permanent de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, pendant les congés de maladie, dans le cadre de besoins saisonniers, temporaires ou de remplacement ;

Madame la Présidente précise que ce personnel contractuel est recruté sur la base du :

- grade d'adjoint technique entre le 1<sup>er</sup> échelon et le 12<sup>ème</sup> échelon – Echelle C1 pour la filière technique pour effectuer des missions d'entretien des locaux, des missions de collecte des ordures ménagères et assimilés, des missions d'accueil et/ou d'entretien des locaux ou du matériel à la piscine communautaire ;
- grade de technicien entre le 1<sup>er</sup> et le 12<sup>ème</sup> échelon (suivant expérience et qualification) – Echelle C2 pour la filière technique pour effectuer des missions relatives au SPANC ;
- grade d'adjoint administratif entre le 1<sup>er</sup> échelon et le 12<sup>ème</sup> échelon – Echelle C1 pour la filière administrative pour effectuer des missions d'accueil et de secrétariat ;
- grade d'attaché entre le 1<sup>er</sup> et le 10<sup>ème</sup> échelon pour la filière administrative pour effectuer des missions de direction ou de chargé de projet;
- grade d'adjoint du patrimoine entre le 1<sup>er</sup> échelon et le 12<sup>ème</sup> échelon – Echelle C1 pour la filière culturelle pour effectuer des missions de chargé d'accueil en bibliothèque.
- grade d'adjoint d'animation entre le 1<sup>er</sup> échelon et le 12<sup>ème</sup> échelon - Echelle C1 pour la filière animation pour effectuer des missions d'agent d'accueil Petite Enfance en crèche
- grade d'éducateur de jeunes enfants entre le 1<sup>er</sup> échelon et le 10<sup>ème</sup> échelon pour la filière sociale pour effectuer des missions d'éducateurs de jeunes enfants en crèche
- grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe entre le 1<sup>er</sup> échelon et le 12<sup>ème</sup> échelon Echelle C2 pour la filière médico-sociale pour effectuer des missions d'auxiliaire de puériculture en crèche

Pour les maîtres nageurs sauveteurs titulaires du BEESAN, ou du BPJEPS AAN le recrutement s'effectue sur le 8<sup>ème</sup> échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe (ETAPS) ; les leçons de natation sont perçues par le MNS.

Pour ceux qui sont titulaires du BNSSA, le recrutement s'effectue sur le 8<sup>ème</sup> échelon du grade d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié (OTAPS). Il est prévu, en outre, la mise à disposition de logements à titre gratuit pour les membres de l'équipe de surveillance des bassins.

A l'unanimité, les membres du Bureau Communautaire décident, après en avoir délibéré, de :

- AUTORISER Madame la Présidente à procéder au recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins temporaires, saisonniers ou de remplacements dans les conditions définies ci-dessus ;
- AUTORISER Madame la Présidente à signer les contrats de recrutements et dire que les crédits sont inscrits aux budgets concernés.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 26 janvier 2023

La Présidente,  
Mélanie PLAZANET

**Communauté de Communes  
des Portes de Vassivière**  
5, rue de la Liberté  
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le :

Publié le : 19 FEV. 2023

19 FEV. 2023